



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



INITIATIVE PORTES DE PROVENCE

3 Chemin de Nocaze
26200 MONTELIMAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'Association INITIATIVE PORTES DE PROVENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Initiative Portes de Provence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les prêts d'honneur accordés au cours de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'administration de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 6 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes,

Clément LAFOUGERE
GROUPE VINGT SIX VALENCE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 866.00	622.00	1 244.00	2 148.87	904.87	42.11
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	12 520.20	8 330.15	4 190.05	7 648.76	3 458.71	45.22
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	112 421.77		112 421.77	112 121.89	299.88	0.27
	Prêts	1 133 274.08	102 377.10	1 030 896.98	950 541.57	80 355.41	8.45
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 260 082.05	111 329.25	1 148 752.80	1 072 461.09	76 291.71	7.11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 575.00		6 575.00	1 325.00	5 250.00	396.23
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	146 027.17		146 027.17	144 238.81	1 788.36	1.24
	Charges constatées d'avance (2)	3 257.47		3 257.47	3 251.45	6.02	0.19
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	539 234.06		539 234.06	606 063.52	66 829.46	11.03
	Total III	695 093.70		695 093.70	754 878.78	59 785.08	7.92
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 955 175.75	111 329.25	1 843 846.50	1 827 339.87	16 506.63	0.90

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	703 660.45	696 760.00	6 900.45	0.99
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	791 085.97	785 749.33	5 336.64	0.68
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	275 991.00	283 726.19	7 735.19	2.73
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 487.70	85.23	1 572.93	NS
	Situation nette (sous total)	1 769 249.72	1 766 320.75	2 928.97	0.17
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 769 249.72	1 766 320.75	2 928.97	0.17
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		10 000.00	10 000.00	100.00
	Fonds dédiés				
	Total III		10 000.00	10 000.00	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques	32 855.00	15 899.51	16 955.49	106.64
	Provisions pour charges				
	Total IV	32 855.00	15 899.51	16 955.49	106.64
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 540.15	11 984.74	7 555.41	63.04
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	22 201.63	14 902.37	7 299.26	48.98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance		8 232.50	8 232.50	100.00
	Total V	41 741.78	35 119.61	6 622.17	18.86
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 843 846.50	1 827 339.87	16 506.63	0.90



(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 41 741.78 26 887.11
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	44 765.00	13 850.00	30 915.00	223.21
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 260.00	6 800.00	1 540.00	22.65
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	190 496.18	172 551.77	17 944.41	10.40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15 899.51	8 614.00	7 285.51	84.58
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	10 583.33		10 583.33	
Autres produits	3.19	1.93	1.26	65.28
Total I	267 007.21	201 817.70	65 189.51	32.30
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes				
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	129 698.40	111 090.86	18 607.54	16.75
Cotisations sociales	45 795.10	36 195.93	9 599.17	26.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 309.58	3 707.32	602.26	16.25
Dotations aux provisions	32 855.00	15 492.00	17 363.00	112.08
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	14.32	5.69	8.63	151.67
Total II	272 540.20	213 252.89	59 287.31	27.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 532.99	11 435.19	5 902.20	51.61

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	16 890.96	14 330.18	2 560.78	17.87
Reprises sur dépréciations et provisions	35 778.19	37 459.53	1 681.34	4.49
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	52 669.15	51 789.71	879.44	1.70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42 339.59	29 415.27	12 924.32	43.94
Intérêts et charges assimilées	3 196.27	8 618.02	5 421.75	62.91
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	45 535.86	38 033.29	7 502.57	19.73
2. Résultat financier (III-IV)	7 133.29	13 756.42	6 623.13	48.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 600.30	2 321.23	720.93	31.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	319 676.36	253 607.41	66 068.95	26.05
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	321 164.06	253 522.18	67 641.88	26.68
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 487.70	85.23	1 572.93	NS



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des provisions	X
Disponibilités en Euros	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 843 846.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 267 007.21 Euros et dégageant un déficit de 1 487.70- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'année 2025 est une perte globale de 1 487,70€ qui se répartit de la façon suivante :

- perte de fonctionnement 10 461,19€
- bénéfice de fons de prêts 8 973,49€

Les dépenses liées au recouvrement des prêts comme les frais bancaires des comptes de fond de prêt et les frais d'huissiers ont été pris en compte dans le résultat du fond de prêt comme le permet la norme comptable INITIATIVE FRANCE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Application du règlement ANC n° 2022-06

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la société a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement lors de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie les règles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, notamment en :

- Supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- Reclassant certains produits auparavant enregistrés en produits exceptionnels (ex. quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) en produits d'exploitation (compte 747) ;
- Modifiant le traitement comptable de certains produits et charges (ex. refacturations, indemnités, frais d'émission d'emprunt).

Les états financiers de l'exercice 2025 ont donc été établis selon les nouvelles modalités prévues par ce règlement .

Informations générales complémentaires

Résultat 2024 :

Le résultat 2024 était un bénéfice de 85,23€, dont une perte de fonctionnement de 7 735,19€ et un bénéfice de fonds de prêt de 7 820,42€

Comme indiqué dans le tableau de variation des fonds associatifs (voir pages suivantes), le résultat de fonds de prêt a été réparti pour 1900,45€ en fonds associatifs sans droit de reprise et pour 5919,97€ en fonds associatifs avec droit de reprise.

Information subventions :

Conformément à la norme INITIATIVE FRANCE, les subventions FSE et Région 2025 sont enregistrées en totalité en produits à recevoir pour 114 393,07€ et 16 465€.

Cependant, compte tenu du délai de versement définitif de ces subventions (2024 et 2025), une provision pour risques de 15% soit 32 855€ a été comptabilisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 026		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 827		
TOTAL	14 827		
Autres titres immobilisés	112 122		300
Prêts, autres immobilisations financières	1 046 357		439 436
TOTAL	1 158 479		439 736
TOTAL GENERAL	1 177 332		439 736

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 160	1 866	1 866
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 306	12 520	12 520
TOTAL		2 306	12 520	12 520
Autres titres immobilisés			112 422	112 422
Prêts, autres immobilisations financières		352 519	1 133 274	1 133 274
TOTAL		352 519	1 245 696	1 245 696
TOTAL GENERAL		356 986	1 260 082	1 260 082

Au 31/12/2025, les prêts d'honneurs en cours pour 1 133 274,08€ se répartissent de la manière suivante :

- 645 373,14€ pour la création d'entreprise (146 prêts)
- 216 964,18€ pour la croissance (38 prêts)
- 270 936,76€ pour la transmission d'entreprise (53 prêts)

Au 31/12/2024, les prêts d'honneurs en cours pour 1 046 357,27€ se répartissaient de la manière suivante :

- 640 153,54€ pour la création d'entreprise (129 prêts)
- 154 681,4€ pour la croissance (48 prêts)
- 251 521,79€ pour la transmission d'entreprise (30 prêts)

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 877	851	2 106	622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 178	3 459	2 306	8 330
TOTAL	7 178	3 459	2 306	8 330
TOTAL GENERAL	9 055	4 310	4 412	8 952



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	851				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 459				
TOTAL	3 459				
TOTAL GENERAL	4 310				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	696 760	1 900	5 000		703 660
Fonds propres avec droit de reprise	785 749	5 920		583	791 086
Report à nouveau	283 726	7 735-			275 991
Excédent ou déficit de l'exercice	85	85-		1 488	1 488-
Situation nette	1 766 321		5 000	2 071	1 769 250
TOTAL I	1 766 321		5 000	2 071	1 769 250

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 900	32 855	15 900		32 855
TOTAL	15 900	32 855	15 900		32 855

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	95 816	42 340	35 778		102 377
TOTAL	95 816	42 340	35 778		102 377
TOTAL GENERAL	111 715	75 195	51 678		135 232
Dont dotations et reprises d'exploitation		32 855	15 900		
financières		42 340	35 778		

Les provisions sur prêts sont calculées conformément aux préconisations de FRANCE INITIATIVE, et sauf cas particuliers, comme suit :

- provision à 50% : s'il y a plus de 3 échéances non honorées
- provision à 75% : s'il y a plus de 6 échéances non honorées
- provision à 100% : si l'emprunteur est en cessation d'activité, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

Disponibilités en Euros

Les disponibilités s'élèvent à 530 163€ au 31/12/2025 dont :

- comptes "fonctionnement" : 112 894,80€
- compte " fonds de prêt" : 417 268,62€



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Un montant de 25 255,34€ doit être versé des comptes de fonds de prêts vers les comptes de fonctionnement à titre de régularisation 2025 . Il convient également de procéder à la régularisation des mouvements de 2024, dans la mesure où celle-ci n'a pas été effectuée au cours de l'exercice 2025. Un montant de 13 454€ doit être transféré des comptes de fonctionnement vers les comptes de fonds de prêt, afin de régulariser la situation.

Au 31/12/2024

Les disponibilités s'élevaient à 600 824€ dont :

- comptes "fonctionnement" : 132 030€
- comptes "fonds de prêts" : 468 794€



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	3
Total	4

L'effectif moyen en 2025 est de 3,5 personnes dont 1 cadre et 2,5 non cadre.

L'effectif moyen des bénévoles exprimé en équivalent temps plein (35h) est de 1,16 personne (2111h annuelles).

L'effectif moyen 2024 est de 3,20 personnes dont 1 cadre et 2,2 non cadre.

L'effectif moyen des bénévoles exprimé en équivalent temps plein (35h) est de 1 personne (1820h annuelles).

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat a été valorisé à un taux horaire de 50 €. Il représente, sur 2025, 2 111,00 h, soit une valorisation de 105 550€.

La Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération met à disposition de l'Association, des locaux dont la valeur locative annuelle est de 7 622 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2632€, décomposés de la manière suivante :

- 2632€ honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
PRETS ACCORDES EN 2025 ET NON DECAISSES	109 533	109 533
Total (1)		109 533

Engagements reçus

Néant.

